

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 25 JUIN 2009

La séance est ouverte à 18 H 30.

Suite à la démission de M. Guillaume GASNIER, Monsieur le Maire accueille et installe dans ses fonctions de Conseiller Municipal, Monsieur Mohamed BENNACER.

Monsieur le Maire informe que Mme MAEGHT-DUGNOL n'a pas pu être présente aujourd'hui car elle a accouché le week-end dernier, d'un petit garçon prénommé Arthur. Au nom du Conseil Municipal, il félicite la maman et le papa pour cet heureux événement.

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements qu'il a reçus.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Mars 2009 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

La délibération n°1023 qui était inscrite à l'ordre du jour et ayant pour objet « Demande de subvention auprès de la Région Haute-Normandie pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), a été modifiée et mise sur table le jour du Conseil.

Les deux délibérations suivantes qui étaient inscrites à l'ordre du jour ont été mises sur table le jour du Conseil :

- N°211 « Remplacement au sein des Commissions Municipales ».
- N°1201 « Enquête publique SA COMET-SAMBRE ».

La délibération n°1025 ayant pour objet « Demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été rajoutée à l'ordre du jour et mise sur table.

Le Maire dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 12 Mars 2009 dans le domaine des marchés publics, des contentieux et indemnités de remboursements en matière d'assurance, des créations et modifications des régies municipales ainsi que des cessions et acquisitions immobilières.

### Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Vote le Budget Supplémentaire Ville 2009.
- Cède le car de 45 places immatriculé 9262 PE 76.
- Adopte la Décision Modificative n°1 du budget Transport.
- Adopte le Budget Unique Lotissement « Le Paradis 6 ».
- Clôture les Budgets de Lotissement « Paradis 3 », « Paradis 4 » et « Paradis 5 ».
- Crée et adopte le Budget unique 2009 du Lotissement « Césaire Levillain ».
- Notifie le montant du débet précisé dans la délibération, correspondant à la perte de recettes des valeurs inactives de la régie de recettes « spectacles » de 2007 à 2009, à l'encontre du régisseur titulaire de cette régie.
- Attribue une prime communale à la construction aux quatre familles couronnaises suivantes :
  1. M. et Mme NORE Patrice, demeurant 12 Allée des Poiriers, aux Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 5.
  2. M. et Mme KOTAN Isa, demeurant 6 allée Marcel Langrenay à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 5.
  3. M. et Mme KAYASSI Belkacem, demeurant 25 bis avenue des Poiriers aux Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 4.
  4. M. et Mme ROUSSEAU Jean-Yves, demeurant 2 rue Cécile Soret aux Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 5.
- Procède à la révision des loyers des deux baux de la trésorerie de Grand-Couronne à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2009 concernant les bureaux et le logement de fonction.
- Procède à la révision du loyer des locations suivantes :
  1. Mme Sophie PATRELLE pour l'occupation du commerce sis Place Césaire Levillain, aux Essarts



- à Grand-Couronne à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2009.
2. Mme Barbara MILLE pour l'occupation du logement de fonction de l'école Victor Hugo Primaire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009.
  3. Mme PETIT pour l'occupation de la propriété sise Place de la République à Grand-Couronne à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2009.
    - Autorise M. le Maire à signer la convention de location des locaux du Centre social des Bouttières, immeuble dénommé « Centre Camille Robert » entre la Ville de Grand-Couronne et le Conseil Général à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2008 (régularisation), pour une période de trois ans.
    - Approuve le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 6 Mai 2009 de la Communauté d'Agglomération de Rouen.
    - Désigne un représentant au sein des commissions municipales figurant dans la délibération suite à la démission d'un conseiller municipal.
    - Autorise le Maire à signer une convention entre la Ville de Grand-Couronne et le Grand Port Maritime de Rouen de mise à disposition de bâtiment pour des usages non portuaires d'un local situé sur la zone des Peupliers à Grand-Couronne.
    - Applique sur le territoire communal la taxe locale sur la publicité extérieure en substitution de la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes selon les indications mentionnées dans la délibération.
    - Applique les tarifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 des locations des salles aux grand-couronnais, aux extérieurs et à l'avant scène.
    - Alloue une subvention exceptionnelle aux deux associations suivantes :
      1. CIRCOLO ITALIANO pour venir en aide aux sinistrés du séisme de village de Paganica en Italie.
      2. Association A.D.L. Cité Lohéac pour contribuer aux démarches administratives des locataires.
    - Fixe les tarifs pour les ateliers culturels et artistiques ainsi que pour les spectacles à entrées payantes à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2009.
    - Autorise M. le Maire à signer un contrat de cession de droit d'exploitation permettant la programmation de deux représentations du spectacle « Macbett » de Ionesco par la Compagnie Caliband Théâtre qui auront lieu les 4 et 5/03/2010 à l'Avant-Scène.
    - Applique le tarif fixé dans la délibération, représentant la participation des familles aux frais de transport en avion pour le voyage à Velten prévu début octobre.
    - Autorise M. le Maire à signer une convention avec le Président de l'Agence Régionale du Livre pour la participation de la Bibliothèque Municipale Boris Vian au Plan de Conservation Partagée des Fonds jeunesse en Haute-Normandie.
    - Fixe les tarifs accueils péri scolaire et cours de langue arabe et d'alphabétisation pour l'année scolaire 2009-2010.
    - Adopte la convention définissant les conditions de fonctionnement des classes à horaires aménagés musique implantées dans les écoles élémentaires F. Buisson, Victor Hugo et Pablo Picasso.
    - Alloue une subvention exceptionnelle aux Collèges Matisse et Renoir pour l'organisation de séjours pédagogiques et linguistiques courant mai.
    - Adopte la convention entre la Ville et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Haute-Normandie et de la Seine-Maritime du 1<sup>er</sup>/07/2009 au 31/07/2010 afin de soutenir le développement des activités à caractère physique, sportif, artistique, culturel, scientifique et technique, en faveur des plus de 11 ans.
    - Adopte les quatre conventions suivantes concernant des activités proposées à des jeunes de Grand-Couronne durant les mois de Juillet et Août 2009 :
      - deux conventions entre la ville et le Poney-club de Mesnières en Bray qui se dérouleront à la Ferme du Bois de la Ville.
      - deux conventions entre la ville et l'Association Varenne Plein Air à Saint Aubin le Cauf.
    - Annule et remplace la délibération du 18 Décembre 2008 concernant les tarifs cartes jeunes 2009 pour les 14/18 ans et fixe à compter du 7 janvier 2009, un nouveau tarif.





- Fixe le tarif pour les habitants de Grand-Couronne et les personnes extérieures des différents séjours organisés durant l'été 2009 pour les enfants.
  - Transforme dans le cadre d'une mise en stage au 1<sup>er</sup> Septembre 2009, un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et un poste d'Adjoint du Patrimoine et des Bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  - Autorise M. le Maire à signer les renouvellements pour une durée de un an de deux contrats se rapportant à un poste d'Animateur au 1<sup>er</sup>/07/2009 et d'un poste d'Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup>/09/2009.
  - Applique des nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour le Centre Aquatique Alex Jany et pour la saison 2009/2010 pour l'Animation Loisirs.
  - Alloue une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque des Essarts pour les 50 ans du club.
  - Acquiert sans soulte auprès de la S.A.R.L. J.C.F. les deux parcelles mentionnées dans la délibération, situées allée des Poiriers aux Essarts.
  - Emet un avis favorable au classement dans le domaine public communal des trois lotissements suivants : lotissement « Résidence Les Poiriers, lotissement « Résidence du Clos Renoir » et lotissement « le Clos Hébert ».
  - Acquiert sans soulte auprès de la S.A. FRANCELOT deux parcelles de terrain mentionnées dans la délibération représentant une partie de la rue des Anciens Combattants et l'autre, représentant la rue du 19 mars 1962 à Grand-Couronne.
  - Décide le déclassement des biens et parcelle suivants :
    1. Du multi-sports situé Place Césaire Levillain aux Essarts.
    2. De la parcelle de terrain située à l'angle de la rue Jean Renoir et de la rue des Anciens Combattants.
    3. Du Centre de vacances de la Ville de Grand-Couronne situé à Orcières.
  - Procède aux six cessions suivantes :
    1. à M. et Mme BAKOUR Abdelkader : deux parcelles situées à l'intersection des rues Jean Renoir et des Anciens Combattants à Grand-Couronne.
    2. à M. et Mme GODEBOUT Arnaud et Valérie : une parcelle de terrain à bâtir située Place Césaire Levillain aux Essarts à Grand-Couronne.
    3. à Melle BORGES Sophie et M. VILLETTE Elistoé : une parcelle de terrain à bâtir située 14 Place Césaire Levillain aux Essarts à Grand-Couronne.
    4. à M. LACHEVRE Arnaud et Mme MALHERBE Aurélie : pour une parcelle de terrain située 14 allée de la Mère aux Chênes aux Essarts à Grand-Couronne.
    5. à la SNAT FOURNAIRE ou toute SCI se substituant à elle-même, une parcelle sise rue du Clos au Blé à Grand-Couronne.
    6. à la SCI JAJY ou à toute SCI se substituant à elle-même, des parcelles bâties représentant la propriété bâtie située « le Village » à Orcières.
- Autorise M. le Maire à signer la convention type de versement de la participation pour voirie et réseaux liant la commune aux personnes suivantes :
1. à M. et Mme GODEBOUT Arnaud et Valérie.
  2. à M. VILLETTE Elistoé et Melle BORGES Sophie.
- Dénomme les Jardins Ouvriers reliant la ville basse aux Essarts : Jardins Ouvriers « Désiré dit Marcel Dorival ».
  - Porte à la connaissance du public le projet de modifier le Plan Local d'Urbanisme selon les indications énoncées dans la délibération.
  - Demande une subvention pour la réalisation d'une étude urbanistique pour le Petit-Essart et pour la révision du Plan Local d'Urbanisme auprès des organismes suivants :
    - Agglomération Rouennaise.
    - Région Haute-Normandie.
    - Département de la Seine-Maritime.
  - Demande une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime au titre des aides financières pour les établissements scolaires du premier degré.
  - Crée un Service municipal de la vente des espaces publicitaires dans le bulletin municipal auprès





des commerçants, artisans et entreprises de Grand-Couronne et fixe comme indiqué dans la délibération les tarifs et le règlement s'y rapportant.

- Emet un avis réservé à l'enquête publique, sur le projet de stockage de la SA COMET-SAMBRE tant que les trois réserves citées dans la délibération n'auront pas recueilli un accord sans équivoque des parties concernées.

Fin de séance à 20 H 15.

Grand-Couronne, le 26 Juin 2009.

**Le Maire,**

**Patrice DUPRAY**  
**Vice-Président du Conseil Régional**  
**Maire de Grand-Couronne**

